

Communiqué de presse - Bruxelles, le 12 mai 2017

La Fédération Wallonie-Bruxelles et le Chili signent un accord de coproduction cinématographique et audiovisuelle



Alda Greoli, Vice-présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de la Culture, Rudy Demotte, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ernesto Ottone, Ministre Président du Conseil national de la Culture et des Arts chilien, ont signé ce jour un accord de coproduction cinématographique et audiovisuelle internationale.

La signature de cet accord est le résultat d'une volonté politique très claire d'ouverture de notre cinéma à de nouveaux territoires et répond à un souhait du secteur professionnel que soient facilitées au maximum les relations de coproduction avec de nouveaux partenaires, offrant ainsi la possibilité de diversifier la structure de financement de nos films. Le Chili possède une riche tradition cinématographique – avec entre autres Pablo Larraín, Alejandro Jodorowsky ou feu Raúl Ruiz – et dispose de plusieurs systèmes de soutien au cinéma et de *tax rebate*. Ce pays a montré un vif intérêt à conclure un accord avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui devrait lui permettre de bénéficier des aides au cinéma disponibles en Belgique (Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, tax shelter, fonds régionaux) et d'accéder plus facilement au continent européen.

Il s'agit du tout premier accord de coproduction signé par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec un pays d'Amérique latine et du 9^e accord bilatéral de coproduction engageant la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des accords bilatéraux spécifiques ont été signés avec des pays considérés comme prioritaires en la matière, dont la France ou la Suisse. La volonté de développement de la diversité culturelle a rapidement incité la Fédération Wallonie-Bruxelles à rechercher de nouveaux partenaires. C'est ainsi qu'un accord a été signé en 2012 avec la Chine, en 2016 avec les Pays-Bas et que des accords de coproduction sont en négociation avec le Mexique, le Brésil et l'Uruguay.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a également conclu des accords avec la plupart des pays européens via la Convention européenne de coproduction (Traité 147 du Conseil de l'Europe).

Pour rappel, l'établissement d'un accord de coproduction donne aux films et projets audiovisuels coproduits la double nationalité et ouvre aux producteurs l'accès aux ressources disponibles sur le territoire de la coproduction.

Contact

Cabinet Alda Greoli :

Jérôme Hardy – 02 801 78 72 – 0497 54 02 51 – jerome.hardy@gov.cfwb.be

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (coproduction internationale) :

Emmanuel Roland – 02 413 22 31 – emmanuel.roland@cfwb.be

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (presse) :

Laura Nanchino-Chialva – 02 213 59 09 – laura.nanchino-chialva@cfwb.be